

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration des groupes des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, Associations et Mutualité

« Le contrat jeune majeur, c'est aussi rare que l'or »

Avec ce témoignage d'un jeune de l'ASE, on en vient à se demander ce que notre société souhaite réellement pour les jeunes et plus particulièrement pour les jeunes de l'ASE. Parce qu'entre les grands discours politiques et la réalité, on finit par ne plus vraiment comprendre.

Ce qu'on entend, c'est que les jeunes doivent se former, et pourquoi pas, soyons fous, trouver leur voie. Pour les jeunes de l'ASE, dont la société est au premier plan responsable, c'est simple, si formation il y a, il faut la faire vite et qu'elle ne coûte pas trop cher. On est sommé de trouver un emploi rapidement, même si on ne l'aime pas, avec la perspective de se retrouver à la rue comme épée de Damoclès. Tant pis pour les rêves et la réalisation de soi, ce n'est pas pour moi.

Ce qu'on entend, c'est que les jeunes doivent relever les défis de demain. Mais comment fait-on pour relever les défis écologiques, économiques, sociaux, quand on tente de relever son propre défi personnel, sa propre histoire familiale, souvent seul.e ?

Ce qu'on entend, c'est que les jeunes doivent contribuer à la société mais ne pas en dépendre. Pour les jeunes sortant.e.s de l'ASE, c'est simple, on ne leur donne quasiment rien à leur majorité, alors que la société a investi beaucoup pendant leur enfance. Mais ne rien leur donner à 18 ans, cela a un coût : un coût humain mais aussi un coût financier : celui du décrochage scolaire, des problèmes de santé qui s'aggravent, du chômage de longue durée. A 18 ans, ils tombent dans l'invisibilité des interstices du droit.

Voilà ce que vivent la plupart des jeunes majeurs sortant.e.s de l'ASE : des injonctions contradictoires et surtout, une forte injonction à l'autonomie, alors qu'ils ont moins de ressources que les autres jeunes. Ces injonctions sont difficiles à entendre, surtout après un parcours de placement souvent synonyme de souffrances, de pertes de liens, de ruptures familiales et sociales. Si les jeunes sont le parent pauvre des politiques publiques, alors les jeunes de l'ASE pâtissent encore plus de ce manque d'investissement. C'est la responsabilité de notre société de ne laisser aucun.e jeune de côté et c'est l'ambition que poursuivent nos organisations au quotidien.

Les groupes des associations, de la mutualité et des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont retenu 3 axes particulièrement intéressants dans cet avis :

Le premier, c'est la prise de conscience d'un gâchis social et économique et d'un non-sens éducatif. À partir de là, il est clair qu'il faut construire une véritable stratégie d'investissement social en direction des jeunes et des jeunes de l'ASE. Nous retenons les préconisations qui visent l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle et les ressources telles que l'accès au dossier ASE, l'espace de ressources numérique, le compte bancaire et la constitution et le maintien d'un réseau relationnel entre pairs, de parrainages et avec les familles d'accueil souhaitant maintenir le lien.

Nous retenons ensuite les préconisations qui visent à changer de logique concernant ces fameuses cases. Ce ne sont plus les jeunes qui doivent s'adapter aux cases mais aux cases de s'adapter aux jeunes dits « incasables ». En ce sens, nous soutenons l'idée d'une prise en charge sur place via des équipes mobiles et pluridisciplinaires, notamment en pédopsychiatrie, la constitution d'un écosystème d'acteurs qui assure la continuité du lien tout en acceptant des formes de ruptures parfois inévitables dans le parcours du jeune et la garantie d'un droit d'accès effectif aux services dont ces jeunes ont besoin.

Nos trois groupes saluent enfin la prise en compte des mineur.e.s non accompagnés dans cet avis, qui rejoint les préconisations de l'avis sur les demandeurs d'asile. Comme le disait le Défenseur des Droits devant cette Assemblée, les MNA sont avant tout des mineur.e.s, ils doivent être traités comme tel. C'est cela l'humanité de la France, c'est également tendre la main à des mineur.e.s aujourd'hui bloqués sur l'Aquarius en Méditerranée.

Nos groupes ont voté l'avis.